

Remarque : Ce formulaire peut seulement être visualisé et imprimé.

## Directives générales

L'utilisation du présent formulaire n'est autorisée que si le directeur a approuvé une demande visant à satisfaire aux exigences relatives à l'inscription en utilisant un document papier conformément à l'article 27.1 du Règlement 347.

Le présent formulaire peut être utilisé pour satisfaire aux exigences en vertu de l'article 18 du Règlement 347.

Pour de plus amples renseignements sur l'inscription du producteur, la nature des déchets et l'avis de déchets visés par les restrictions relatives à l'élimination terrestre des déchets, veuillez consulter le manuel accessible à l'adresse [www.ontario.ca/fr/page/gestion-des-dechets-dangereux-entreprises-et-industries](http://www.ontario.ca/fr/page/gestion-des-dechets-dangereux-entreprises-et-industries).

Veuillez transmettre le Rapport d'inscription du producteur, y compris au moins un flux de déchets à inscrire.

Veuillez remplir un formulaire Nature des déchets (partie 2A – formulaire ON00438) distinct pour les flux de déchets supplémentaires, au besoin.

Si le flux de déchets dans la partie 2A est assujéti aux restrictions relatives aux rapports et aux notifications pour l'élimination terrestre des déchets, vous devez également remplir et transmettre un formulaire d'avis de déchets visés par les restrictions relatives à l'élimination terrestre des déchets (partie 2B – formulaire ON00439).

En répondant au questionnaire dans le formulaire Nature des déchets (partie 2A) pour chaque flux de déchets dangereux, les producteurs peuvent déterminer s'ils doivent remplir le Formulaire d'avis de déchets visés par les restrictions relatives à l'élimination terrestre des déchets (partie 2B). L'avis est une exigence unique qui procure au réceptionnaire de l'information sur les déchets et l'exigence relative à la transformation pertinente, en plus de préciser si les déchets ont été traités partiellement ou entièrement. Chaque installation productrice de déchets qui expédie un flux de déchets pour lequel il faut remplir un formulaire d'avis de déchets visés par les restrictions relatives à l'élimination terrestre des déchets (partie 2B) doit fournir, à l'installation réceptionnaire, les informations contenues dans le Formulaire d'avis de déchets visés par les restrictions relatives à l'élimination terrestre des déchets (partie 2) le plus récent du Rapport d'inscription du producteur. L'avis doit être fait avant ou après le premier transfert des déchets.

Il est important de noter qu'en tant que producteur de déchets, vous êtes responsables de la caractérisation de vos déchets et des renseignements transmis. Le ministère consignera les renseignements tirés de votre formulaire Nature des déchets (partie 2A) dûment signé dans le registre du Programme de gestion des déchets dangereux de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (OPRR) en votre nom, mais il vous incombe de veiller à ce que les renseignements inscrits soient exacts. Si l'on juge que vos déchets sont mal caractérisés ou que les renseignements fournis dans le Rapport d'inscription du producteur sont inexacts, vous êtes passible de poursuites.

## Adresse postale

Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs de l'Ontario  
Secteur M  
135, avenue St. Clair Ouest  
Toronto ON M4V 1P5

## Activité liée à la production de déchets

Depuis combien de temps cette installation produit-elle des déchets?

Traitement unique

Court terme ► Date de fin (aaaa/mm/jj)

Long terme ► À quelle fréquence cette installation expédie-t-elle des déchets hors site?

Régulièrement (plus d'une fois par année)

Par intermittence (moins d'une fois par année)

Jamais (Je gère les déchets sur le site)

Inscription du producteur en cas d'urgence (IPU) ► Numéro d'IPU

**Désactiver l'inscription de l'installation** (Pour désactiver votre installation, il faut remplir tous les manifestes connexes. Désactivez-la si elle ne produit plus de déchets visés.)

Date de désactivation (aaaa/mm/jj)

Motif de la désactivation

Tous les déchets dangereux ont été retirés de cette installation, et cette installation ne produit plus de déchets dangereux.

Autre (précisez) ► \_\_\_\_\_

### Renseignements sur l'installation

Nom légal de l'entreprise

Nom de l'installation

Mon entreprise exploite l'installation productrice de déchets.

Oui  Non

### Adresse postale de l'installation

Numéro de bureau | Numéro de la rue | Nom de la rue

Ville

Comté

Province/État

Code postal

Pays

### Emplacement de l'installation

Cochez cette case si votre installation se trouve à la même adresse postale que celle indiquée ci-dessus.

Numéro de bureau | Numéro de la rue | Nom de la rue

Ville

Comté

Province/État

Code postal

Pays

### Personne-ressource principale du Programme de gestion des déchets dangereux

Représentant de l'entreprise : Cette personne doit être un employé ou un cadre de l'entreprise, pas un expert-conseil, un transporteur ou une autre tierce partie.

Nom de famille

Prénom

Poste/Titre

Numéro de téléphone principal

poste

Numéro de téléphone secondaire

poste

### Personne-ressource secondaire du Programme de gestion des déchets dangereux

Nom de famille

Prénom

Poste/Titre

Numéro de téléphone principal

poste

Numéro de téléphone secondaire

poste

## Détails sur le site

Veillez indiquer le code principal à six chiffres du SCIAN (Système de classification des industries de l'Amérique du Nord) qui décrit le mieux la nature des activités de votre entreprise. Le registre utilise actuellement la liste de la version 3.0 de 2017.

1. Code et industrie du SCIAN

2. Code et industrie du SCIAN

3. Code et industrie du SCIAN

Votre installation est-elle autorisée à recevoir des déchets industriels liquides ou dangereux de l'Ontario?

Oui ► Numéro de l'autorisation environnementale du ministère

Non

Votre organisation stocke-t-elle, transforme-t-elle ou élimine-t-elle des déchets dangereux sur le site?

Oui

Non

Votre installation est-elle un centre de collecte de déchets municipaux dangereux ou spéciaux qui est exploité par une municipalité, ou exploité exclusivement pour une municipalité ou la Couronne?

Oui ► Numéro de l'autorisation environnementale du ministère

Pièces justificatives ci-jointes

Non

Votre installation est-elle une installation contaminée, et tous vos déchets proviennent-ils d'activités exercées sur le site pour dépolluer de la terre ou d'autres matières contaminées situées à la surface, à l'intérieur ou sous la surface du site?

Oui Veuillez joindre des pièces justificatives

Non

## Nature des déchets (partie 2A)

### Nature des déchets

#### Flux de déchets

Sur le site – Passez au Questionnaire sur les restrictions relatives à l'élimination terrestre des déchets

Hors site – Donnez des détails dans les sections suivantes

Catégorie de déchet

Caractérisation principale

Numéro de déchet dangereux (facultatif)

État physique (cochez une seule case)

Gaz  Solide  Liquide ► Gravité spécifique (si liquide)

Description du déchet

Flux de déchets et description du procédé dont il est le produit

### Activité liée aux déchets sur le site – Entreposage et transformation à long terme

Dans le cas d'un déchet visé qui sera transporté hors du site ou qui fera l'objet d'une méthode de gestion supplémentaire sur le site après le traitement, indiquez le numéro de déchet qui sera inscrit à l'égard de la méthode de gestion supplémentaire du déchet transformé ou des résidus de sa transformation (non requis dans le cas d'un déchet entreposé).

Période du rapport

Date de début (aaaa/mm/jj)

Date de fin (aaaa/mm/jj)

Numéro de l'autorisation environnementale [AE]  
(s'il y a lieu)

**Méthode de gestion des déchets (cochez une seule case)**

- Transformation (autorisation environnementale – déchets)  
 Transformation (autorisation environnementale – déchets, exemption en vertu de l'article 17.1)  
 Entreposage (déchets de BPC ou déchets visés, conformément à une autorisation environnementale – déchets)

Numéro de l'AE (s'il y a lieu)	Quantité effectivement produite l'année précédente	Quantité prévue pour l'année en cours
	<input type="checkbox"/> litres <input type="checkbox"/> kilogrammes	<input type="checkbox"/> litres <input type="checkbox"/> kilogrammes

**Stockage des déchets à court terme**

Remarque : Les déchets visés ne doivent pas être emmagasinés pendant plus de 24 mois sans une approbation préalable. Veuillez examiner l'article 17.2 du Règlement de l'Ontario 347 pour de plus amples renseignements.

Quantité de déchets stockés <input type="checkbox"/> litres <input type="checkbox"/> kilogrammes	Quand avez-vous commencé à emmagasiner les déchets? (aaaa/mm/jj)
---	--

Motif du stockage après 90 jours

Type de conteneur	Taille du conteneur	Nombre de conteneurs
-------------------	---------------------	----------------------

La quantité de déchets entreposés changera-t-elle au fil du temps?

<input type="checkbox"/> Oui	Taux d'accumulation anticipé par mois	<input type="checkbox"/> litres	Quantité maximale à entreposer	<input type="checkbox"/> litres
		<input type="checkbox"/> kilogrammes		<input type="checkbox"/> kilogrammes
<input type="checkbox"/> Non				

**Manière prévue d'éliminer les déchets**

- Incinération  Décharge sécuritaire  Recyclage  Autre (précisez) ►

**Considérations relatives à la sécurité**

Les déchets sont-ils dans une zone sécuritaire? . . . . .	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Le(s) barils/réservoir(s) sont-ils étiquetés? . . . . .	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Va-t-on contenir une fuite ou un déversement? . . . . .	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Avez-vous un plan d'urgence en cas de déversement?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
La zone d'entreposage/l'installation est-elle inspectée régulièrement? . . . . .	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

**Élimination sur le site**

Période du rapport ►	Date de début (aaaa/mm/jj)	Date de début (aaaa/mm/jj)
----------------------	----------------------------	----------------------------

**Méthode de gestion des déchets (cochez une seule case)**

- Incinération  
 Destruction thermique (autre qu'incinération)  
 Mise en décharge  
 Épandage contrôlé (landfarming)  
 Rejet dans un égout sanitaire  
 Installation de traitement sur le site – Loi sur les ressources en eau de l'Ontario  
 Utilisation comme un combustible dérivé de déchets  
 Transformation (approbation environnementale – déchets)  
 Transformation (approbation environnementale – déchets, exemption en vertu de l'article 17.1)  
 Entreposage (déchets de BPC ou déchets visés, conformément à une autorisation environnementale – déchets)  
 Autre type d'élimination sur le site (précisez) \_\_\_\_\_

Catégorie de déchet		Caractérisation principale	Numéro de déchet dangereux (facultatif)
Numéro de l'AE (s'il y a lieu)	Quantité effectivement produite l'année précédente <input type="checkbox"/> litres <input type="checkbox"/> kilogrammes	Quantité prévue pour l'année en cours <input type="checkbox"/> Litres <input type="checkbox"/> kilogrammes	

Si votre méthode d'élimination est la mise en décharge ou l'épandage contrôlé (landfarming), pouvez-vous confirmer que cette méthode est exécutée conformément à toutes les restrictions relatives à l'élimination terrestre des déchets pertinentes énoncées dans le Règlement 347?

Oui  Non

## Questionnaire sur les restrictions relatives à l'élimination terrestre des déchets

Le présent questionnaire vous aidera à déterminer si vous devez remplir un formulaire d'avis de déchets visés par les restrictions relatives à l'élimination terrestre des déchets (partie 2B) pour chaque flux de déchets à inscrire.

La caractérisation principale de ce flux de déchets est-elle « déchet industriel liquide » (L), « déchet contenant des BPC » (D) ou « déchets anatomiques et infectieux » (P)?

Oui **Remplissez le Formulaire d'avis de déchets visés par les restrictions relatives à l'élimination terrestre des déchets (partie 2B).**

Non **Passez à la question 1.**

1. Votre flux de déchets sera-t-il transporté à l'extérieur de l'Ontario dans une installation qui n'est pas incluse dans la liste intitulée Tonnage Fee Exempt Recycling Facilities publiée dans le registre?

Oui **Remplissez le Formulaire d'avis de déchets visés par les restrictions relatives à l'élimination terrestre des déchets (partie 2B).**

Non **Passez à la question 2.**

2. Votre flux de déchets doit-il faire l'objet d'un traitement préalable? et voulez-vous passer directement aux exigences relatives aux RETD?

Oui **Remplissez le Formulaire d'avis de déchets visés par les restrictions relatives à l'élimination terrestre des déchets (partie 2B).**

Non **Passez à la question 3.**

3. Avez-vous des doutes concernant les exemptions qui s'appliquent à votre déchet ou à quel endroit votre flux de déchets sera géré?

Oui **Remplissez le Formulaire d'avis de déchets visés par les restrictions relatives à l'élimination terrestre des déchets (partie 2B).**

Non **Passez à la question 4.**

4. La caractérisation principale de ce flux de déchets est-elle « déchets chimiques dangereux (A) » ou « déchets très toxiques (S) »?

Oui **Passez à la question 5.**

Non **Passez à la question 4a.**

4a. Votre installation est-elle considérée comme un « producteur de petites quantités » (PPQ) aux termes de l'article 80 du Règlement 347? (Pour cela, la quantité totale de déchets dangereux ayant pour caractérisation principale B, H, C, I, R ou T qui est produite dans votre installation doit être inférieure à 100 kg au cours d'un mois donné. Si la quantité est égale ou supérieure à 100 kg, vous ne vous qualifiez pas comme un « producteur de petites quantités » et vous devez répondre Non.)

Oui **passez à la question 4b.**

Non **passez à la question 5.**

4b. Estimation de la quantité totale de déchets B, H, C, I, R ou T (en kilogrammes) au cours d'un mois donné. **Vous avez terminé l'inscription de ce flux de déchets.**

kilogrammes

5. Ce flux de déchets contient-il des déchets municipaux dangereux ou spéciaux (« DMDS ») qui sont exemptés en vertu de l'article 81 du Règlement 247, ou des déchets d'un « producteur de petites quantités » (PPQ) livrés dans un conteneur étanche à votre station de transfert et exemptés en vertu de l'article 80 du Règlement 347? (Cochez une seule case.)

- Ce flux de déchets ne contient pas de DMDS exemptés en vertu de l'article 81 du Règlement 347, ni de déchets d'un PPQ livrés dans un conteneur étanche à votre station de transfert et exemptés en vertu de l'article 80 du Règlement 347. Passez à la question 6.
- Ce flux de déchets contient des déchets d'un PPQ livrés dans un conteneur étanche à votre station de transfert et exemptés en vertu de l'article 80 du Règlement 347. Vous avez terminé l'inscription de ce flux de déchets. Passez à la question 8.
- Ce flux de déchets contient des DMDS exemptés en vertu de l'article 81 du Règlement 347. Inscrivez le numéro de l'AE du centre de collecte de DMDS. Vous avez terminé l'inscription de ce flux de déchets. ►

N° de l'AE du centre de collecte de DMDS

6. Ce flux de déchets sera-t-il géré dans un centre de recyclage figurant sur la liste Tonnage Fee Exempt Recycling Facilities sans être traité dans une autre installation hors site avant sa réception dans ce centre de recyclage? (Remarque : Vous pouvez répondre Oui si le déchet est destiné à être regroupé avec d'autres déchets de même nature, mais vous devez répondre « Non » s'il est destiné à un traitement quelconque.)

- Oui ► Tonnage Fee Exempt Recycling Facilities Directory Number **Vous avez terminé l'inscription de ce flux de déchets.**
- Non ► **vous passez à la question 7.**

7. Ce flux de déchets sera-t-il géré en Ontario dans une ou plusieurs des installations ci-après, sans être traité dans une autre installation hors site avant sa réception dans ces installations?

(Remarque : Vous pouvez répondre « Oui » si le déchet est destiné à être regroupé avec d'autres déchets de même nature, mais vous devez répondre Non s'il est destiné à un traitement quelconque.)

**Installation aux termes de la Loi sur les ressources en eau de l'Ontario**

- Oui ► Numéro de l'AE  Numéro de l'AE  Numéro de l'AE  **Vous avez terminé l'inscription de ce flux de déchets.**
- Non ► **remplissez le Formulaire d'avis de déchets visés par les restrictions relatives à l'élimination terrestre des déchets (partie 2B).**

**Installation d'incinération**

- Oui ► Numéro de l'AE  Numéro de l'AE  Numéro de l'AE  **Vous avez terminé l'inscription de ce flux de déchets.**
- Non ► **remplissez le Formulaire d'avis de déchets visés par les restrictions relatives à l'élimination terrestre des déchets (partie 2B).**

**Installation de production de combustible à partir de déchets**

- Oui ► Numéro de l'AE  Numéro de l'AE  Numéro de l'AE  **Vous avez terminé l'inscription de ce flux de déchets.**
- Non ► **remplissez le Formulaire d'avis de déchets visés par les restrictions relatives à l'élimination terrestre des déchets (partie 2B).**

**Avis de déchets visés par les restrictions relatives à l'élimination terrestre des déchets (partie 2B)**

Nom de l'installation

Numéro d'inscription du producteur (s'il y a lieu)	Numéro du déchet (catégorie de déchet et caractérisation principale, voir partie 2A)	Date à laquelle la partie 2B est remplie (aaaa/mm/jj)
--	--	---

Description du déchet (voir la partie 2A)

S'agit-il d'un déchet aqueux ou d'un déchet non aqueux selon la définition dans le Règlement 347? (cochez une seule case)

Aqueux  Non aqueux

Utilisez-vous les normes de traitement de substitution pour satisfaire aux exigences relatives aux RETD?

Non  Oui Si oui, indiquez si le déchet est de la terre polluée ou un mélange de déchets et de terre ou des débris ou un mélange de débris.

terre polluée/mélange de déchets et de terre  débris/mélange de débris (précisez ci-dessous) ▼

Énumérez le ou les types de débris présents dans les déchets.

### Numéros de déchets dangereux

Caractérisation (A, B, C, H, I, R, S, T, U)	Numéro de déchet dangereux (voir la col. 1 des annexes du Règl. 347)	Déchets (col. 2 des annexes 1 et 5), nom générique (col. 3 des annexes 2A et 2B) ou contaminant (col. 3 de l'annexe 3)	Numéro de CAS (s'il y a lieu, col. 2 des annexes 2A, 2B et 3)	Sous-catégorie de traitement (s'il y a lieu)
Caractérisation(s) principale(s) (voir partie 2A)				
Caractérisation(s) secondaire(s) (s'il y a lieu)				

### Constituants réglementés

Numéro de déchet dangereux (voir ci-dessus)	Constituants réglementés présents dans le déchet (col. 3 des annexes 1 et 5; col. 4 des annexes 2A, 2B et 3; col. 1 de l'annexe 6) et caractéristiques, s'il y a lieu	Numéro de CAS (col. 4 des annexes 1 et 5; col. 5 des annexes 2A, 2B et 3; col. 2 de l'annexe 6)	Le constituant ou la caractéristique a-t-il été traité afin de respecter l'exigence?

### Dérogations (s'il y a lieu)

Cochez le document autorisant la dérogation (cochez une seule case)

Autorisation environnementale  Lettre du directeur  Exemption prévue au règlement

Inscrivez le numéro d'autorisation approprié

Numéro de l'AE ► 1. \_\_\_\_\_ Numéro de référence de la lettre \_\_\_\_\_ Règlement de modification \_\_\_\_\_  
2. \_\_\_\_\_

Inscrivez les dates d'entrée en vigueur de la dérogation (cochez une seule case)

Sans condition de temps

Date de début (aaaa/mm/jj) \_\_\_\_\_ Date de fin (aaaa/mm/jj) \_\_\_\_\_

Si une méthode de traitement équivalente a été autorisée, décrivez-la.

## Confirmation de la situation du déchet à l'égard du traitement

Si le déchet est un déchet caractéristique, cochez une des affirmations suivantes.

- Le déchet est envoyé dans une installation hors site afin de respecter les exigences relatives au traitement par mise en décharge pour les constituants réglementés indiqués ci-dessus.
- Le déchet a été pleinement traité pour en éliminer la caractéristique dangereuse et il respecte les normes relatives aux constituants réglementés énoncées à l'annexe 6 pour les constituants indiqués.
- Le déchet a été traité pour en éliminer la caractéristique dangereuse, mais il doit subir un traitement supplémentaire afin de respecter les normes relatives aux constituants réglementés énoncées à l'annexe 6 pour les constituants indiqués ci-dessus.
- Le déchet a été partiellement traité pour en éliminer une partie des constituants réglementés indiqués ci-dessus et il sera transporté à une installation hors site pour y subir un autre traitement.
- Le déchet est envoyé dans une installation à l'extérieur de l'Ontario.

Si le déchet est un déchet répertorié, un mélange contenant un déchet répertorié, ou un déchet issu d'un déchet répertorié, cochez une des affirmations suivantes.

- Le déchet est envoyé dans une installation hors site pour devenir conforme aux exigences relatives au traitement par mise en décharge des constituants réglementés indiqués ci-dessus.
- Le déchet a été traité et il respecte les exigences relatives au traitement par mise en décharge des constituants réglementés indiqués ci-dessus.
- Le déchet est exempt de constituants réglementés ou la concentration de tous les constituants réglementés est déjà inférieure à ce que prévoient les exigences relatives au traitement par mise en décharge.
- Le déchet a été partiellement traité pour en éliminer une partie des constituants réglementés indiqués ci-dessus et il sera transporté à une installation hors site pour y subir un autre traitement.
- Le déchet est envoyé dans une installation à l'extérieur de l'Ontario.

## Attestation (Contrat d'utilisation)

- J'atteste que je suis la personne-ressource nommée dans le présent formulaire d'inscription, que l'examen raisonnable que j'ai fait du contenu dudit formulaire me satisfait et que, à ma connaissance, toute l'information qu'il renferme est exacte et complète. Je conviens que le fait de fournir des renseignements faux ou trompeurs au ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs est une infraction au paragraphe 184(2) de la *Loi sur la protection de l'environnement*. Je confirme que je suis la personne que mon organisation a nommée comme administrateur du registre du Programme de gestion des déchets dangereux de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (OPRR) et, à ce titre, j'atteste que je maintiendrai les renseignements sur les inscriptions à jour. Je conviens que le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs tiendra les utilisateurs du système de renseignements sur les déchets dangereux, notamment les administrateurs du registre du Programme de gestion des déchets dangereux de l'OPRR, responsables des attestations et des signatures qu'ils produisent ou font produire quand ils utilisent ce système. Reconnaisant l'importance des attestations et des signatures, j'atteste, à titre d'administrateur du registre du Programme de gestion des déchets dangereux de l'OPRR, que je mettrai en place les moyens nécessaires pour gérer les noms d'utilisateurs et les mots de passe afin de garantir l'intégrité des attestations et des signatures utilisées par mon organisation dans le système.

Nom de l'administrateur (nom de famille, prénom)

Signature

Date (aaaa/mm/jj)

## Section réservée à l'administration

Numéro d'inscription/d'avis

Date de réception (aaaa/mm/jj)

Date du traitement (aaaa/mm/jj)